

le résultat de toutes les recherches de la véritable critique est en faveur de la véracité de saint Luc. Non seulement l'Épître aux Galates, mais toutes les Épîtres de saint Paul, loin de contredire les Actes, les confirment pleinement, tantôt en complétant le récit, comme lorsque ces lettres nous apprennent que c'était par l'ordre de l'ethnarque d'Arétas qu'étaient gardées les portes de Damas afin d'empêcher saint Paul de s'enfuir¹, tantôt en s'éclaircissant mutuellement, comme l'a démontré Paley par de nombreux exemples. Ainsi saint Luc nous dit que Timothée était fils d'une femme juive fidèle et d'un père grec²; ce qui nous explique pourquoi saint Paul loue la foi de la mère et de l'aïeule de Timothée et ne dit rien de son père³; etc.⁴.

¹ II Cor., xi, 32. — Act., ix, 24-25 ne nomme personne. L'Arétas dont parle saint Paul est Arétas Philodème, dont nous avons des médailles. Voir Figure 154. *הרתת מלך (נבטו רחם) עמה מעה כסף*. « Hartat (Arétas), roi de [Nabat, Philo]dème, obole d'argent. » Buste d'Arétas, tourné à droite, avec de longs cheveux. Grénetis. — *ר. הלוו מלכת נבטו שנת עשר*. « Holdou, reine de Nabat, l'an X. » Buste lauré et voilé de la reine, tourné à droite. — Pièce de bronze de 23 sur 20 millim.; poids : 9 gr. 20. D'après l'original du Cabinet des Médailles. Dessin de M. l'abbé Douillard. Le titre d'obole d'argent, donné à cette monnaie, signifie qu'en l'an dixième de son règne, Arétas Philodème a émis des pièces de cuivre destinées à tenir lieu de monnaie d'argent. Cf. F. de Saulcy, *Lettre à M. Chabouillet sur la numismatique des rois nabathéens de Pétra*, dans l'*Annuaire de numismatique*, t. iv, 1873, p. 14.

² Act., xvi, 1.

³ II Tim., i, 5.

⁴ Voir les nombreux exemples recueillis par Paley, *Horæ Paulinæ or the Truth of the Scripture History of St. Paul evinced by a comparison of the Epistles with the Acts*, in-8°, Londres, 1790, résumé dans H. Wallon, *Autorité de l'Évangile*, 1887, p. 95-102.

LIVRE SIXIÈME.

LES ÉPÎTRES ET L'APOCALYPSE.

SECTION PREMIÈRE.

LES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL.

CHAPITRE PREMIER.

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS.

Les Épîtres de l'apôtre saint Paul présentent un certain nombre de difficultés, mais l'authenticité de quelques-unes est tellement évidente qu'elles ont le privilège d'être les seuls écrits du Nouveau Testament qui ne soient pas contestés par les critiques incrédules. Elles n'échappent pas cependant toutes à leurs attaques et ils en rejettent même la plus grande partie.

Les rationalistes admettent comme authentiques les Épîtres aux Galates, aux Corinthiens et aux Romains; la plupart révoquent en doute ou même nient l'origine paulinienne de toutes les autres : ils regardent comme

étant probablement de saint Paul les Épîtres aux Thessaloniens, aux Philippiens, à Philémon, et, à un degré moindre, l'Épître aux Colossiens; l'Épître aux Éphésiens est douteuse; les lettres à Tite et à Timothée sont, d'après eux, certainement apocryphes; enfin, l'Épître aux Hébreux a été attribuée fausement à saint Paul; elle a été composée par un autre disciple¹. Nous réfuterons leurs objections en étudiant successivement chacune des lettres du grand Apôtre. Commençons par répondre aux difficultés qu'on a faites sur l'Épître aux Romains.

Cette Épître est placée, dans nos éditions du Nouveau Testament, en tête de tous les écrits qui nous restent de saint Paul, à cause de son importance, mais elle est de date moins ancienne que les deux Épîtres aux Thessaloniens, les deux Épîtres aux Corinthiens et l'Épître aux Galates.

Les Ébionites, au commencement du Christianisme, rejetèrent l'Épître aux Romains comme toutes les autres lettres de saint Paul². Au siècle dernier son authenticité a été attaquée en Angleterre par Evanson³, et de nos jours en Allemagne par Bruno Bauer⁴, mais la critique rationaliste elle-même a reconnu que l'origine paulinienne de cet écrit ne pouvait être révoquée en doute. Il est donc inutile de nous arrêter à prouver une vérité acceptée de tous.

¹ Voir E. Renan, *Saint Paul*, p. v-vi.

² S. Irénée, *Cont. Hær.*, I, 26, t. VII, col. 687.

³ Evanson, *The dissonance of the four Evangelists*, Ipswich, 1792, p. 259.

⁴ Bruno Bauer, *Kritik der paulinischen Briefe*, t. III, p. 47 et suiv.

Nous devons cependant dire un mot de son intégrité et montrer que les deux derniers chapitres sont authentiques, parce que Christian Baur et ses disciples, Schwegler et Zeller¹, prétendent, après Marcion² qu'ils ne sont pas de saint Paul. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont futiles. Celui qui a écrit la fin de cette Épître, disent-ils, cherche à se concilier les Juifs devenus chrétiens, ce que saint Paul n'aurait jamais fait, et ce qui est en contradiction avec le reste de la lettre.

Rien n'est plus faux; saint Paul veut gagner les Juifs aussi bien que les Gentils dans toute son Épître, et il y a si peu d'opposition entre les diverses parties, que les mêmes pensées se retrouvent au commencement comme à la fin³. C'est ce qui fait dire à M. Renan: « Faut-il, avec Marcion et avec Baur, déclarer apocryphes les deux derniers chapitres de l'Épître aux Romains? On est surpris qu'un critique aussi habile que Baur se soit contenté d'une solution aussi grossière. Pourquoi un faussaire aurait-il inventé de si insignifiants détails? Pourquoi aurait-il ajouté à l'ouvrage sacré une liste de noms propres? Au premier et au second siècle, les auteurs apocryphes avaient presque tous un intérêt dogmatique⁴. »

¹ Chr. Baur, *Der Apostel Paulus*, 2^e édit., t. I, p. 393-409; Schwegler, *Nachapostolische Zeitalter*, t. II, p. 123 et suiv.; Zeller, *Apostelgeschichte*, p. 488.

² Origène, *Comm. in Rom.*, x, 43, t. xv, col. 1290.

³ Voir Rom., I, 16; III, 2; IX, 1-5; X; XI; XII, 1 et suiv.

⁴ E. Renan, *Saint Paul*, p. LXXI-LXXII. M. Renan a d'ailleurs sur ces derniers chapitres de l'Épître aux Romains des idées aussi bizarres que fausses, p. LXIII-LXXV.

CHAPITRE II.

LES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

L'authenticité des deux Épîtres aux Corinthiens est universellement admise. « Les Épîtres de saint Paul ont un avantage sans égal, ... dit M. Renan, c'est leur authenticité absolue. Aucun doute n'a jamais été élevé par la critique sérieuse contre l'authenticité de l'Épître aux Galates, des deux Épîtres aux Corinthiens, de l'Épître aux Romains¹. » L'intégrité des Épîtres aux Corinthiens n'est pas non plus douteuse². « Les Épîtres authentiques n'ont jamais été interpolées. Le style de l'Apôtre est si individuel, si original que toute addition se détacherait sur le fond du texte par sa pâleur³. »

On a cherché à tirer, de la première Épître aux Corinthiens, une preuve contre l'exactitude des Actes des Apôtres. On a prétendu que saint Paul n'avait pas tenu compte des prescriptions du Concile de Jérusalem et

¹ E. Renan, *Les Apôtres*, p. xv-xvi. Voir aussi *Saint Paul*, p. v.

² Les objections de Semler et d'Ewald, supposant que des fragments d'autres Épîtres de saint Paul ont été insérés dans celles-ci, sont de pures rêveries auxquelles les incrédules eux-mêmes n'ont attaché aucune importance. Voir R. Cornely, *Introductio in Novi Testamenti libros*, t. III, p. 457.

³ E. Renan, *Saint Paul*, p. LXII.

que, par conséquent, ce Concile n'avait pas existé, car, dit-on, la lettre des Apôtres défend de manger de la chair offerte aux idoles; or, le Docteur des nations, dans ses Épîtres, semble n'attacher à cela aucune importance¹. « Si le décret rapporté, Actes, xv, avait quelque réalité, dit M. Renan, Paul avait un moyen bien simple de mettre fin au débat (avec saint Pierre), c'était de le citer. Or, tout ce qu'il dit suppose la non-existence de ce décret. En 57, Paul, écrivant aux Corinthiens, ignore le même décret et même en viole les prescriptions. Le décret ordonne de s'abstenir des viandes immolées aux idoles. Paul, au contraire, est d'avis qu'on peut très bien manger de ces viandes, si cela ne scandalise personne, mais qu'il faut s'en abstenir dans le cas où cela ferait scandale². »

C'est là un faux exposé. En réalité, saint Paul défend de manger les viandes offertes aux idoles, comme le Concile de Jérusalem, mais il donne les raisons de sa défense, et ses raisons sont fort justes. En soi, dit-il, il n'y aurait aucun inconvénient à s'en nourrir, puisque les idoles ne sont rien, mais il faut néanmoins s'en priver, parce que quelques-uns y attachent un sens superstitieux. Ceux-là ne peuvent en manger, parce qu'ils participeraient à un acte idolâtrique. Les autres ne doivent pas en manger non plus, afin de ne pas scandaliser les faibles. Saint Paul ne contredit donc en rien le Concile de Jérusalem.

¹ I Cor., VIII, 4, 9; x, 25-29; Act., xv, 29.

² E. Renan, *Les Apôtres*, p. XXXVII-XXXVIII.

CHAPITRE III.

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX GALATES.

ARTICLE I^{er}.

LE CÉPHAS DE L'ÉPÎTRE AUX GALATES.

L'authenticité de l'Épître aux Galates ne fait doute pour personne, mais la critique rationaliste cherche à l'exploiter pour battre en brèche les Actes des Apôtres¹. « Toutes les fois qu'il nous est permis de contrôler le récit des Actes, dit M. Renan, nous le trouvons fautif et systématique. Le contrôle, en effet, que nous ne pouvons demander à des textes synoptiques, nous pouvons le demander aux Épîtres de saint Paul, surtout à l'Épître aux Galates. Il est clair que, dans le cas où les Actes et les Épîtres sont en désaccord, la préférence doit toujours être donnée aux Épîtres, textes d'une authenticité absolue, plus anciens, d'une sincérité complète, sans légendes². » Nous montrerons qu'il n'existe aucune contradiction entre les Actes et les Épîtres, après avoir établi d'abord que le Céphas auquel résiste saint Paul,

¹ Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 440-450.

² E. Renan, *Les Apôtres*, p. xxxix.

d'après le récit qu'il fait aux Galates, est bien l'apôtre saint Pierre¹, quoique quelques commentateurs catholiques soutiennent le contraire.

Saint Paul, en parlant d'un personnage qu'il appelle Céphas, raconte, dans l'Épître aux Galates, qu'il lui « a résisté en face². » Il fallait que ce Céphas eût une importance réelle pour que l'Apôtre des nations, dont le zèle ne connaissait aucun obstacle, citât comme un trait d'énergie le fait de lui avoir résisté. Aussi, la plupart des Pères et des commentateurs ont-ils cru, dans tous les temps, que ce personnage n'était pas autre que saint Pierre, dont le nom araméen était, en effet, Céphas. Néanmoins, comme saint Paul écrit non seulement qu'il lui « a résisté en face, » mais qu'il lui a résisté « parce qu'il était répréhensible, » il y a depuis longtemps des interprètes qui ne peuvent croire que ce Céphas soit le chef de l'Église, et ils soutiennent que c'est un des soixante et douze disciples. Les rationalistes, d'accord cette fois avec la majorité des catholiques, ne doutent point, au contraire, que Céphas ne soit saint Pierre. A notre avis, c'est la seule opinion qui puisse être défendue et nous n'hésitons pas à le reconnaître³.

¹ Il est d'autant plus utile, je crois, de traiter cette question que, pour des raisons diverses, elle préoccupe un grand nombre d'esprits, comme l'attestent les demandes de renseignements que l'on adresse souvent sur ce sujet aux professeurs d'Écriture Sainte.

² Gal., II, 11.

³ Pour établir notre thèse, nous n'aurons guère qu'à résumer l'excellent travail publié par le P. Pesch, *Ueber die Person des Cephas*, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. VII, 1883, p. 456-490.